

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00089

TAUX DE LA COTISATION FONCIERE (CFE) POUR 2021 - VOTE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 121

Nombre de présents : 107

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 116

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,
Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON,
M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGFFEE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THÉLISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHIL, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, M. Philippe DENIS, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

TAUX DE LA COTISATION FONCIERE (CFE) POUR 2021 - VOTE

La loi de Finances 2010 a supprimé la taxe professionnelle au 1^{er} janvier 2010 et institué une contribution économique territoriale (CET) composée :

- de la cotisation foncière des entreprises (CFE),
- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Pour l'année 2021, il est proposé de maintenir le taux de la cotisation foncière économique à 28,81 %.

Sur le territoire des 8 nouvelles communes intégrées à Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2017 : Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-Les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois, le taux entre dans sa dernière année de lissage pour rejoindre celui de Saint-Etienne Métropole au terme de 5 années.

Ainsi, un taux identique de CFE sera appliqué sur le territoire élargi des 53 communes de Saint-Etienne Métropole en 2021.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **poursuit le lissage du taux de CFE sur les communes qui ont rejoint Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2017 (5^{ème} et dernière année de lissage) ;**
- **maintient un taux de CFE à 28,81 % pour l'ensemble des autres communes de Saint-Etienne Métropole pour 2021 ;**
- **met en réserve la totalité de la fraction de taux de CFE 2021 non utilisée au titre de la capitalisation de taux ;**
- **la recette correspondante sera imputée au chapitre 731 du budget principal de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU